



restitution de caution d'un logement rendu insalubre par le locat

Par **voyages**, le **06/11/2010** à **13:32**

Bonjour,

Depuis le 3 Octobre, nous avons récupéré le logement loué depuis 3 ans à une personne qui ne l'ajamais entretenu. En effet, cette personne souffrant de dépression a laissé le logement en très mauvais état. Il ne nous a donc pas été possible de le faire visiter dans cet état. De plus, cette personne possédait un chien (rockweller) impressionnant toute personne s'en approchant et rajoutant à l'état d'insalubrité des lieux.

De ce fait, nous n'avons pu faire visiter la location qu'après son départ et qu'après 2 semaines de nettoyage, travaux de peinture et désinfection.

Nous nous demandons dans quelle mesure nous pouvons en tenir compte, à savoir que nous lui avons fait parvenir un courrier recommandé lui expliquant qu'elle devait remettre le logement en état de propreté et qu'actuellement, nous étions dans l'impossibilité de l'ouvrir aux visites. Elle ne nous a jamais répondu.

D'autre part, nous avons effectué les travaux par nous-mêmes et n'avons que quelques factures de peinture.

Pouvons-nous comptabiliser les heures passées à la rénovation et pouvons-nous tenir compte, en toute légalité, de la perte des trois mois de préavis pour la recherche d'un nouveau locataire.

Merci de nous informer.